

M. Drury, membre du conseil privé de la reine, déposé à la Chambre,—Copies de télégrammes, en date du 28 avril 1967, échangés entre le premier ministre de la province de la Colombie-Britannique au sujet de la possibilité d'inondations graves en Colombie-Britannique. (Texte anglais)

Il est donné lecture de l'ordre relatif à la prise en considération du discours du trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général devant les deux Chambres du Parlement;

M. Jamieson, avec l'appui de M. Côté (Nicolet-Yamaska), propose,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada;

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il s'élève un débat, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Diefenbaker, appuyé par M. Ricard.

---

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Compte rendu (en français et en anglais) des délibérations de la Commission de la régie intérieure de la Chambre des communes visant la période du 18 janvier 1966 au 8 mai 1967, selon les dispositions de l'article 81 du Règlement.

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 26 avril 1967, conformément à l'article 7 de la Loi sur les Règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Par M. Greene, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant les conventions conclues sous le régime de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles pour l'année terminée le 31 mars 1967, conformément à l'article 7 de la Loi, chapitre 5, S.R.C., 1952.

Par M. Teillet, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le gouverneur général,—Rapports (en français et en anglais) du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions pour l'année terminée le 31 mars 1966, conformément à l'article 9 de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, chapitre 80, et à